



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.DEC/748  
23 novembre 2006

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

**639<sup>ème</sup> séance plénière**

PC Journal No 639, point 3 de l'ordre du jour

**DECISION No 748**  
**PROROGATION DU MANDAT**  
**DE LA MISSION DE L'OSCE EN CROATIE**

Le Conseil permanent,

Rappelant sa décision No 695 du 17 novembre 2005,

Décide de proroger le mandat de la Mission de l'OSCE en Croatie jusqu'au  
31 décembre 2007.

PC.DEC/748  
23 novembre 2006  
Pièce complémentaire

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

**DECLARATION INTERPRETATIVE  
AU TITRE DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6  
DES REGLES DE PROCEDURE DE L'OSCE**

Par la délégation des Etats-Unis d'Amérique :

« Monsieur le Président,

Les Etats-Unis souhaiteraient faire la déclaration interprétative suivante :

Les Etats-Unis notent que les discussions au sujet de la fermeture à terme de la mission de terrain en Croatie se poursuivent et considèrent que la prorogation du mandat actuel ne préjuge en rien du résultat de ces discussions. Les Etats-Unis continuent de travailler de manière productive avec le Gouvernement croate, la Mission de l'OSCE en Croatie et d'autres Etats participants pour déterminer le moment le plus opportun de fermer la mission de terrain.

Merci. »